

## COMMUNIQUE

### **Atteinte au libre exercice de la profession d'avocat et menace sur la protection effective des droits de l'Homme en Syrie**

**Bruxelles, 21 octobre 2009** – Avocats Sans Frontières se déclare profondément préoccupé par la vague de répression frappant les avocats syriens oeuvrant pour la défense des droits humains. Les poursuites intentées à l'encontre des avocats engagés dans la défense des droits de l'homme viennent gravement compromettre l'exercice libre et indépendant de la profession d'avocat.

Avocats Sans Frontières avait déjà fait état de sa vive inquiétude quant à la situation de Me Muhannad Al Hassani. Avocat des droits de l'homme de renom, Président de l'organisation syrienne pour les droits humains « *Swasiya* », ayant joué à plusieurs reprises le rôle d'observateur lors de procès devant la Cour Suprême de Sûreté de l'Etat et reconnu pour son action légitime de défense des droits des prisonniers politiques en Syrie ; Me Muhannad Al Hassani a été arrêté le 28 juillet 2009 par les autorités syriennes et est toujours détenu dans l'attente d'un procès dont les dates n'ont pour l'heure pas été fixées.

En dépit d'un mouvement de mobilisation lancé en sa faveur à l'initiative de différentes organisations et de l'adoption d'une résolution du Parlement Européen le 17 septembre 2009, Me Muhannad Al Hassani a été officiellement inculpé le 20 octobre 2009 d'atteinte au sentiment national et pour diffusion de fausses informations.

Le cas de Me Muhannad al Hassani n'est pas isolé. Me Haitan Al Maleh, eminent avocat syrien, membre fondateur et ancien président de l'Association pour les Droits de l'homme en Syrie, décoré en 2006 par le gouvernement des Pays-Bas pour le courage dont il fait preuve dans son combat pour les droits humains ; a été officiellement placé en détention le 20 octobre 2009 après avoir été détenu dans un lieu non identifié, privé de tout contact avec l'extérieur, durant cinq jours. Les motifs de la mise en détention de Me Haitan Al Maleh sont pour l'heure inconnus.

Me Haitan Al Maleh était l'un des avocats chargés de la défense de Me Muhannad Al Hassani. Sans présager d'aucune manière que le fait qu'il assure la défense de son confrère soit directement à l'origine de son arrestation, sa mise en détention est symptomatique du durcissement de la politique des autorités syriennes vis-à-vis des défenseurs des droits de l'homme.

L'arrestation de Me Haitan Al Maleh est intervenue deux jours après que celui-ci ait tenu des propos critiques à l'égard du pouvoir lors d'une interview téléphonique diffusée le 12 octobre 2009 sur la chaîne de télévision *Barada TV*.

De ce fait, Avocats Sans Frontières tient fermement à rappeler que les avocats, comme tous les autres citoyens, doivent pouvoir jouir de la liberté d'expression en application des articles 19 et 22 du Pacte international sur les droits civils et politiques.

Plus largement, Avocats Sans Frontières appellent les autorités syriennes à mettre fin aux poursuites à l'encontre des avocats oeuvrant pour la défense des droits humains et de tout mettre en oeuvre afin de que les avocats puissent s'acquitter de leurs fonctions sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue, comme le prescrit l'article 16 des Principes de base relatifs au rôle du barreau adoptés par les Nations unies le 7 septembre 1990.

Avocats Sans Frontières appelle également les autorités syriennes à cesser toute intimidation à l'égard des défenseurs des droits de l'Homme et à tout mettre en oeuvre afin de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international, conformément aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme adoptée par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1998.

Pour plus d'informations contacter :

Lara Deramaix, Strategic Development Officer, au +32(0)2.223.36.54 ou par email [lderamaix@asf.be](mailto:lderamaix@asf.be)